



Secrétariat Général
N° tél. : 69.49.76.21
N/Réf. : NDA/ED/MR

DECISION N° 97/23

OBJET : Affaire Ville d'Yerres C/ M. PRATS - DCM du 24/X/1996 attribuant une subvention complémentaire à l'association Espace - Désignation de Maître Bruno RICHARD

Le Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

VU la requête de M. Michel PRATS en date du 24 décembre 1996 auprès du Tribunal Administratif de Versailles tendant à présenter un recours contre une délibération du conseil municipal du 24 octobre 1996, attribuant une subvention complémentaire à l'association Espace,

DECIDE de désigner Maître Bruno RICHARD, Avocat à la Cour, 25 boulevard de l'Amiral Bruix 75782 PARIS CEDEX 16, chargé de défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Versailles,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 1997, fonction 0, sous-fonction 022, chapitre 6227.

Fait à Yerres, le 18 février 1997.



Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

